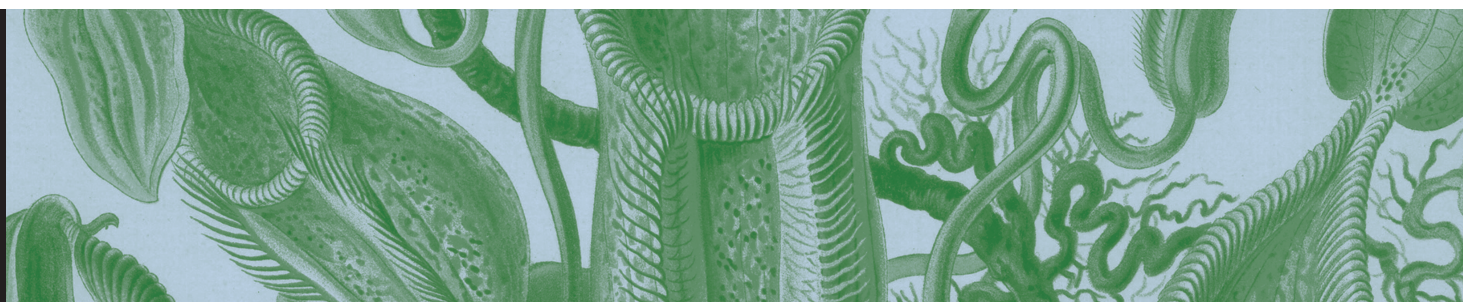




La sécurité des ePhytos

Fiche d'information #5 sur ePhyto

Sécurité des informations

Après mûre réflexion, le Groupe directeur ePhyto a approuvé la mise en œuvre des mesures de sécurité suivantes:

1. Sécurité des informations pendant leur transfert

Les données échangées entre les Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) seront protégées par un système de chiffrement appelé **Sécurité de la couche de transport (TLS)**. Ce système de chiffrement est similaire à ceux utilisés par la plupart des services de messagerie électronique, de transactions bancaires, etc. Le protocole TLS protège les informations lors de leur transfert depuis l'appareil émetteur (l'ordinateur de l'ONPV, par exemple) vers le dispositif de réception (la plateforme, par exemple) et depuis la plateforme vers le dispositif utilisé par l'ONPV réceptrice.

Le protocole TLS se distingue des systèmes de **chiffrement de bout en bout** qui chiffrent les données tout au long de la transmission, depuis le point d'origine (service de l'ONPV émettrice) jusqu'au point de réception (service de l'ONPV réceptrice). Lorsqu'un pays choisit de chiffrer des données, il doit tenir compte de la capacité du pays récepteur à les déchiffrer. À ce stade, la Solution ePhyto ne comprend aucun outil de chiffrement de bout en bout ou de chiffrement des données. Néanmoins, la plateforme permet d'échanger des messages chiffrés.

2. Sécurité des informations stockées dans la plateforme

Plusieurs protocoles de sécurité ont été établis pour garantir la protection des informations le temps de leur présence sur la plateforme. La plateforme recevra les informations nécessaires – un peu comme l'adresse postale inscrite sur une enveloppe – pour transférer le certificat électronique à son destinataire. Les seules données lues par la plateforme sont les informations concernant l'identité de l'ONPV émettrice, celle de l'ONPV réceptrice et le type de certificat (certificat phytosanitaire, certificat phytosanitaire pour la réexportation, numéro du certificat, etc.). Ainsi, le contenu du certificat sera reçu avec les données précitées, mais ne sera pas lu par la plateforme. Une fois le certificat livré à son destinataire, la plateforme supprime les données et ne conserve que les informations nécessaires au transfert. Ces dernières sont conservées pour pouvoir mettre à jour les systèmes de connexion et servir de référence afin de résoudre d'éventuels problèmes informatiques. En outre, les ONPV ont accès uniquement aux certificats qu'elles envoient ou reçoivent. Tous les accès à la plateforme sont surveillés, consignés et vérifiés.

Mise en place en 2011 par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) avec le soutien financier du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et de plusieurs pays donateurs, la Solution ePhyto vise à améliorer l'innocuité du commerce des végétaux et produits végétaux.

3. Accès à la plateforme

L'accès à la plateforme par les ONPV sera contrôlé par le biais d'une IGC. L'IGC peut être comparée à une clé et à un cadenas. **La clé est un certificat numérique parfois appelé certificat client.** Les certificats numériques sont fournis par des autorités de certification internationales. L'ONPV ne peut être autorisée à accéder à la plateforme que si elle a acquis un certificat numérique. Chaque fois que le service de l'ONPV communique avec la plateforme (par exemple pour envoyer ou recevoir un ePhyto), cette dernière vérifie le certificat du service de l'ONPV. Parallèlement, le service de l'ONPV doit vérifier le certificat de la plateforme. Ainsi, les deux parties sont reconnues comme des utilisateurs autorisés.

L'administrateur du Le Système national générique ePhyto (GeNS) de l'ONPV fournira aux utilisateurs de l'ONPV les autorisations nécessaires pour utiliser le système ainsi que des identifiants personnels. Le système sera configuré pour reconnaître différents types d'utilisateurs (inspecteurs, agents autorisés, clients, etc.) avec des droits d'accès différents. Seuls les utilisateurs de l'ONPV spécifiés par l'administrateur de l'ONPV seront autorisés à délivrer des certificats ou à recevoir des certificats de la plateforme.

4. Sécurité des informations au niveau national

La sécurité des informations au niveau national demeure du ressort des ONPV. Ces dernières doivent mettre en place des stratégies de gestion des données appropriées, notamment en limitant l'accès aux systèmes, en supprimant les données non requises et en adoptant des pratiques sécurisées pour l'archivage et l'extraction des données.

Les données phytosanitaires produites par le GeNS seront stockées dans des serveurs sécurisés gérés par le CIC. Les données pourront être consultées uniquement par le pays propriétaire des informations. Comme pour les données stockées dans la plateforme, les informations stockées dans les serveurs gérés par le CIC ne seront pas lues par ce dernier.

Informations importantes concernant la sécurité des ePhytos

- ◆ La plateforme utilisera le **système de chiffrement TLS** pour protéger les données lors de leur transmission depuis les ONPV vers la plateforme et inversement.
- ◆ La plateforme ne lira pas les informations contenues dans le certificat et stockera ce dernier uniquement jusqu'à sa réception par l'ONPV destinataire.
- ◆ L'accès à la Solution repose sur une **infrastructure de gestion de clés (IGC)**.
- ◆ La Solution ne comprend pas d'outil de chiffrement de bout en bout mais permet l'utilisation d'un tel outil.
- ◆ La sécurité des données dans les systèmes nationaux demeure du ressort des ONPV.
- ◆ Les données produites sur le GeNS seront stockées dans des installations sécurisées au CIC et pourront être consultées uniquement par l'ONPV du pays qui a produit ou reçu les informations.

Ressources complémentaires

Le site web de la CIPV contient de nombreuses informations sur l'historique d'ePhyto. Pour de plus amples renseignements, cliquer sur les liens ci-dessous:

- ◆ [ePhyto de la CIPV – Page d'accueil](#)
- ◆ [ePhyto de la CIPV – Groupe directeur et développements récents](#)
- ◆ [ePhyto de la CIPV – Codes et format](#)

Nous contacter

Groupe directeur ePhyto

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Tél: +39 06 5705 4812 | Télécopie: +39 06 5705 4819

Courriel: ippc-ephyto@fao.org

Site Internet: www.ippc.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture